

## COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 avril, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

**Présents** : MM Alain DYE PELLISSON, Jean-Paul HARDOUIN, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Dominique THILL, Claude FORTEMPS, Alexandre DURAZZI, Daniel BALLIET, Eric LAMBERT, Mmes Françoise VIVOT et Sylviane VUERICH

**Absents excusés** : MM Felice AGOSTINESE, Claude RICHARD, Jean-Pierre ROSSI, et Mme Jeannine PIERRON.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylviane VUERICH

---

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Délégations au Maire ;
- 2 - Commissions communales et délégués ;
- 3 - Indemnités d'administration et de technicité ;
- 4 - Approbation du compte administratif 2013 ;
- 5 - Approbation du compte de gestion 2013 ;
- 6 - Subventions communales 2014 ;
- 7 - Vote des 4 taxes : exercice 2014 ;
- 8 - Budget 2014 ;
- 9 - Commission communale des impôts directs ;
- 10 - Questions diverses

<b>DELIBERATION 2014-010 : Délégations au Maire (5.4.)</b>
--

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90000€. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **DELIBERATION 2014-011: Commissions communales et délégués (5.3.)**

<b>Commission d'appel d'offres</b>	
Titulaires	Suppléants
M, Jean-Paul HARDOUIN	M. Bernard GOFFARD
M. Jean-Marc CHARPENTIER	M. Daniel BALLIET
M, Claude FORTEMPS	M. Felice AGOSTINESE

<b>Commission des finances et du budget</b>	
M. Alain DYE-PELLISSON	Mme Jeannine PIERRON
M, Jean-Paul HARDOUIN	M, Claude FORTEMPS
M. Jean-Marc CHARPENTIER	M. Claude RICHARD

<b>Commission des travaux publics et sécurité</b>	
M, Jean-Paul HARDOUIN	M. Alain DYE-PELLISSON
M. Claude RICHARD	M. Daniel BALLIET
M. Jean-Marc CHARPENTIER	M. Alexandre DURAZZI

<b>Commission bois</b>	
M. Eric LAMBERT	M. Daniel BALLIET
M. Dominique THILL	

<b>Commission Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)</b>	
M, Jean-Paul HARDOUIN	M. Bernard GOFFARD
M. Alexandre DURAZZI	M. Alain DYE-PELLISSON
M. Claude RICHARD	Mme Jeannine PIERRON
Mme Françoise THERY/VIVOT	

<b>Commission embellissement</b>	
Mme Sylviane VUERICH	Mme Françoise THERY/VIVOT
M. Dominique THILL	

<b>Commission cadre de vie, fêtes et vie associative</b>	
M. Alexandre DURAZZI	Mme Françoise THERY/VIVOT
M. Jean-Pierre ROSSI	M. Eric LAMBERT
M. Felice AGOSTINESE	Mme Sylviane VUERICH
<b>Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)</b>	
Mme Jeannine PIERRON	
Mme Sylviane VUERICH	

<b>Délégué syndicat départemental d'électricité</b>	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Pierre ROSSI	M Jean-Marc CHARPENTIER

<b>Syndicat des eaux</b>	
Titulaires	Suppléants
M. Alain DYE-PELLISSON	M. Bernard GOFFARD
M, Jean-Paul HARDOUIN	M Jean-Marc CHARPENTIER
M. Dominique THILL	M, Claude FORTEMPS

<b>Syndicat scolaire</b>	
Titulaires	Suppléants
M, Jean-Paul HARDOUIN	Mme Jeannine PIERRON
M. Alain DYE-PELLISSON	M, Claude FORTEMPS
M Jean-Marc CHARPENTIER	Mme Françoise THERY/VIVOT

<b>Commission information et communication</b>	
M. Bernard GOFFARD	Mme Jeannine PIERRON
Mme Françoise THERY/VIVOT	M. Daniel BALLIET
Mme Sylviane VUERICH	M. Alexandre DURAZZI

<b>Commission assainissement</b>	
M Jean-Marc CHARPENTIER	M. Claude RICHARD
M. Dominique THILL	M, Claude FORTEMPS

<b>Correspondant Défense</b>	
Titulaire	
	M. Daniel BALLIET

<b>Indemnités d'administration et de technicité</b>
---

Délibération reportée.

## DELIBERATION 2014-012: Approbation du compte administratif 2013

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la Commune, exercice 2013, tel que résumé ci-dessous et présenté par Monsieur Jean-Marc CHARPENTIER, adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré lors du vote

### Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	- 140 939,14 €
Solde d'exécution :	231 600,99 €
Résultat de clôture :	90 661,85 €

### Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	333 308,18 €
Part affecté à l'investissement :	140 939,14 €
Solde d'exécution :	- 7 837,87 €
Résultat de clôture :	184 531,17 €

Résultat de clôture : 275 193,02 €

Adopté à l'unanimité

## DELIBERATION 2014-013 : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION 2014-014 : Subventions communales 2014 (7.5)**

- Amicale des Anciens de Villers la Chèvre	750 €
- F.E.P. de Villers la Chèvre	750 €
- Les Cavaliers du Coulmy	400 €
- La Mucoviscidose	100 €
- A.L.D.P.A.	200 €

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION 2014-015 : Vote des 4 taxes : exercice 2014 (7.2)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes communales pour l'exercice 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation	16,54 %
- Foncier bâti	6,32 %
- Foncier non bâti	14,11 %
- Contribution foncière entreprises	16,83 %

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION 2014-016 : Budget primitif : exercice 2014 (7.1)**

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2014 de la Commune dont la balance générale s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	496 744,17 €	496 744,17 €
Investissement	361 824,02 €	361 824,02 €

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION 2014-017 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (5.3)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient donc de nommer de nouveaux commissaires.

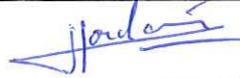
Après délibération, le conseil municipal dresse la liste comme suit :

Commissaires titulaires : MM Francis MEDRYKOWSKI, Régis DIDIER, François MANIA, Christian SCHOUVER, Pierre GASSMANN, Gilles KREMER, Marcel DIAS, THEKES Arsène, Mmes Marie-Christine MEYER, Pascale PRESTAT, Dominique PRESTAT, LOUIS Nicole.

Commissaires suppléants : MM Yves MUCCIANTE, Christian DIMITRIJEVICH, Francesco CHIARELLO, Gilles ARNAL, Jean-Bernard COBUT, Germain HENRYON, Guy ROCQUES, Bernard HUSSON, Thibaut PIERSON et Mmes Carole LONGHINI, Danielle LAMBERT.

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2014-010	5.4	Délégation de fonctions	Délégations au Maire	2014-004
2014-011	5.3	Désignation de représentants	Commission Communales délégués	2014-004
2014-012	7.1	Décisions budgétaires	Approbation du compte administratif 2013	2014-005
2014-013	7.1	Décisions budgétaires	Approbation du compte de gestion 2013	2014-005
2014-014	7.5	Subventions	Subventions communales 2014	2014-006
2014-015	7.2	Fiscalité	Vote des 4 taxes : exercice 2014	2014-006
2014-016	7.1	Décisions budgétaires	Budget primitif : exercice 2014	2014-006
2014-017	5.3	Désignation des représentants	Commission communale des Impôts Directs (CCID)	2014-006

DYE PELLISSON Alain	
HARDOUIN Jean-Paul	
CHARPENTIER Jean-Marc	
GOFFARD Bernard	